

Infos communales suite

GUEHENNO

Le 20 juillet 2025

VIDE-GRENIERS

au Complexe Sportif

de 8 h 30 à 18 h 00



Entrée gratuite

Emplacement : intérieur : 4 € la table de 2,20 mètres
Extérieur : 1 € le ml .

-Table extérieur de 2.20 ml fournie sur demande plus 2€

Renseignements / inscriptions :

06 62 62 37 34 - 06 58 84 06 93

Yann56bzh@orange.fr

organisé par le COMITE DES FETES DE GUEHENNO



Ferme de Brémelin

STAGES POTERIE Enfants
tous les après-midi de 14h à 16h30

du 11 au 13 AOÛT 2025

Tous les après-midi de 14H00 à 16H30, Marie accueille les enfants dans l'atelier poterie et les emmène à la découverte de la matière argile, de l'histoire de la poterie, jusqu'à la réalisation d'objets que chacun pourra remporter chez lui une fois cuit. Mise à disposition des outils et matières premières ; cuisson des réalisations.

60€ le stage de 3 après-midi ou 32€ la séance

(enfants à partir de 5 ans) Accompagnement personnalisé
en fonction des âges

Renseignements et inscriptions :

Ferme de Brémelin 56420 GUEHENNO

Marie Lebrun - 06 88 54 72 51 ou animationbremelin@gmail.com

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

L'été est bien là. Les vagues de chaleur ne nous épargnent pas. Les alertes canicules sont fréquentes ; adoptez les bons réflexes en buvant régulièrement de l'eau, en humidifiant votre corps et en tenant votre maison au frais. Pour les personnes isolées et en difficultés, je vous prie de vous inscrire rapidement en mairie. En cas d'urgence, appelez le 15.

Qui dit fortes chaleurs, dit sécheresse et risques d'incendie. Je demande la plus grande prudence aux agriculteurs lors des moissons en mettant à proximité des champs, une tonne à eau. Plus largement, je demande à toute personne d'être responsable : ne pas jeter son mégot de cigarette, ne pas faire de barbecue à proximité de la végétation, de débroussailler son terrain, de faire nettoyer ses gouttières des débris végétaux, etc...Autant de précautions à prendre. En cas d'incendie, appelez immédiatement le 18.

La commune va travailler sur un DECI (défense extérieure contre l'incendie) car nous sommes sous-dotées de points d'eau identifiés sur le territoire utiles pour éteindre les incendies.

Nous approchons à grands pas de la fin du mandat, pour autant, nous ne ménageons pas nos efforts, les travaux annoncés sont en cours de réalisation : mise aux normes des toilettes publiques, réfection de la sacristie dans l'église, reprise des concessions dans le cimetière, rénovation du local proche du salon de coiffure. A ce sujet, Mme Barbère avait demandé à la municipalité de développer son commerce, Nous avons accepté et avons déménagé la bibliothèque en conséquence en fin d'année. Les devis ont été signés en janvier. Le chantier a pu démarrer en mai. Finalement, Mme Barbère nous a informé récemment qu'elle renonçait à ce projet... Des deniers publics étant engagés, nous allons remanier le projet et accueillir un second commerce dans le local.

D'autres projets se réaliseront à l'automne : coulée verte, construction des logements sociaux, agrandissement du colombarium, etc...Des futurs commerçants pour la supérette se sont aussi manifestés et nous sommes en discussion pour la reprise de ce commerce tant attendu.

La préparation de la suite de la vie municipale s'engage aussi avec toujours une volonté unanime de dynamiser la commune dans l'intérêt général. Le mode de scrutin va changer. J'invite les gens curieux à me questionner directement.

Quelques informations à vous communiquer concernant la date du pique-nique citoyen : dimanche 27 juillet. . La commune avec Couleurs de Bretagne organisera un concours de peinture le samedi 6 septembre. Nous avons besoin de composer un jury avec des personnes compétentes en la matière. Contactez la mairie si vous avez le profil... Une nouvelle directrice a été nommée au sein de l'école RPI Billio-Guéhenno ; elle se prénomme Prune Poujol de Molliens.

J'ai pu visiter le Moulin de Hurnel lors de l'anniversaire de l'entreprise fin juin et je félicite Mr Bertho pour cette belle réussite. J'ai vraiment été impressionnée par la qualité des réalisations et ai réalisé la renommée de l'entreprise guéhennotaise dans son milieu.

Je terminerai par vous évoquer de la suite des travaux sur le pacte fiscal et financier de l'intercommunalité. Une première étape a consisté à refondre les attributions de compensations. Ce travail a permis de remettre en phase avec la réalité les flux financiers qui lient les communes à l'intercommunalité suite aux transferts des compétences. Des flux étaient devenus improbables car ne collaient plus à la réalité ; les services n'existaient plus ou avaient changé de modèle par exemple.. Cette première étape mérite d'être poursuivie car d'autres incohérences demeurent. Dans un autre sujet, l'intercommunalité a permis de suivre des ateliers sur le développement des énergies renouvelables. Cela nous aide sur la commune à entrer plus sereinement dans la négociation avec les développeurs des projets.

Je vous souhaite un bel été.

Nolwenn BAUCHÉ.

Horaires mairie et agence postale période estivale

A compter du 11 juillet 2025 et jusqu'au 30 août 2025 la mairie et l'agence postale communale seront ouvertes uniquement les matins.

La mairie et la poste seront fermées les samedis 12/07, 19/07, 26/07, 02/08 et 16/08 ainsi que les mercredis 23/07, 06/08, 13/08, 20/08 et 27/08.

Merci de votre compréhension.



Brèves du conseil

Séance du conseil municipal du 24/06/2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Claudine NIZAN (arrivée à 19h10).

Excusés : Mr Bruno ANTOINE (donne pouvoir à Mme Christiane JOUBIOUX), Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME (donne pouvoir à Mr Romuald BLANC à partir de 19h10), Mr Julien MAUGUIN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN), Mr Michel LE MERCIER.

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Romuald BLANC

JUILLET / AOÛT 2025



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur

rendez-vous

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Pause estivale pour la Gym douce

reprise le 16 septembre



PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

les samedis : 05/07 ; 12/07 ; 19/07 ;

26/07 ; 02/08 ; 09/08 ; 16/08 ;

23/08 ; 30/08 de 10h30 à 12h00.

les dimanches : 06/07 ; 13/07 ;

27/07 ; 03/08 ; 10/08 ; 17/08 ;

24/08 ; 31/08 de 10h30

à 12h00.

Le prêt de livres est
gratuit.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi:

08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

CCAS
Excursion à Saint Malo

Jeudi 25 septembre 2025

TARIF : 92€ PAR PERSONNE

Tarif 92€ par personne (si 50 personnes inscrites) - 100€ (si 40 personnes inscrites).

DESCRIPTIF :

Départ à 7h40
du parking Rue du Stade.

Visite de la demeure de corsaire
HOTEL MAGON (durée 1h15).

Déjeuner au restaurant.

Tour en petit train touristique (durée 30min).

Croisière promenade dans la baie de St Malo (durée 1h30).

Retour vers 20h à Guéhenno.

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public à la Mairie.

La Check List
anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les eaux stagnantes** où il pond ses œufs et prolifère...

à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots...
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Cache-pots
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Éléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

pour faciliter l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres ! et passez le message à votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre

REPUBLICAINE FRANÇAISE

ars

TRANSFERT ET DÉPOT DES ARCHIVES PRODUITES OU REÇUES PAR LA COMMUNE DE GUÉHENNO AU PROFIT DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code du patrimoine, notamment ses articles L211-1 à L222-3 et R212-1 à R222-4,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3112-1,
Considérant que compétence assainissement collectif est reprise par Centre Morbihan Communauté au 1er janvier 2025, et qu’il y a lieu dès lors d’organiser le transfert des archives communales d’assainissement collectif,
Considérant que, dans le cadre d’un transfert de compétences entre deux administrations publiques, il est nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires et de déposer les archives définitives pour permettre d’assurer la continuité du service public,
Considérant que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l’administration, qu’elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu’elles constituent la mémoire d’un territoire et de ses habitants,
L’archiviste de Centre Morbihan Communauté a établi un procès-verbal concernant les archives faisant l’objet de ce transfert (voir en pièce jointe). Certaines archives seront numérisées et mise à disposition de la commune (réseaux intégrées sur le SIG, etc.)
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
valide le transfert et dépôt des archives communales dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à Centre Morbihan Communauté ;
autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES - RENOVATION DE 8 LUMINAIRES POTEAU BETON 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le programme exceptionnel proposé par Morbihan Energies « rénovation lumineaire sur poteau béton » ;
Considérant que la municipalité souhaite poursuivre ses efforts en terme de consommation énergétique,
Considérant que le Programme Pluriannuel d’Investissements prévoit une somme de 4200€ TTC pour les travaux d’éclairage public,
L’estimation prévisionnelle s’élève à 5 200,00 € HT, sur la base des actualisations à prévoir. Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	5 200,00 €	1 040,00 €	6 240,00 €
Subventions d'organismes extérieurs à percevoir par Morbihan Énergies - prévisionnel (B)	1 300,00 €		
Montant à verser par le demandeur (C = A - B)	3 900,00 €	1 040,00 €	4 940,00 €

Le programme fonds verts subventionnera à hauteur de 25% du coût hors taxes le projet soit un reste à charge pour la commune de 2 600€ HT (soit 3 640€ avec la TVA).
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
Valide la convention de financement et de réalisation avec Morbihan énergies « rénovation de 8 luminaires poteau béton 2025 » ;
Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER ET FONDS VERTS POUR L’AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE DU SEDON

Considérant le projet d’aménagement de la coulée verte du Sedon,
Vu l’offre financière des travaux évaluée à 174 974,00€ HT, l’acquisition de la parcelle ZK 76 à 8000€ et le coût des études de 29 250€ HT,
Vu l’estimation financière finale de 212 224.00€ HT,
Considérant les précédentes notifications de subvention DSIL de l’Etat et de la Région au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » ,
Vu le plan de financement ci-dessous :

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT		SUBVENTIONS			
		ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION-NABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
TERRAIN	8 000,00 €	DSIL	212 224,00 €	25%	52 110,00 €
ETUDES	29 250,00 €	REGION "BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE"	212 224,00 €	19%	41 000,00 €
TRAVAUX	174 974,00 €	LEADER	212 224,00 €	29%	61 891,00 €
TOTAL	212 224,00 €	FONDS VERTS 'PROTEGER ET RESTAURER LES ESPACES NATURELS'	212 224,00 €	7%	14 777,00 €
		TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		80%	169 778,00 €
		AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			42 446,00 €
		TOTAL HT			212 224,00 €
		TVA			42 444,80 €
		TOTAL TTC			254 668,80 €

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCOT DU PAYS DE PONTIVY

Vu la délibération du 26 mai 2025 du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy arrêtant le projet de révision de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
Le SCoT et un document d’urbanisme qui définit les grandes orientations en matière d’aménagement du territoire à l’échelle de plusieurs communes et groupement de communes. Il est l’expression d’un projet politique qui vise à mettre en cohérence l’ensemble des politiques sectorielles en matière d’habitat, de mobilité, d’aménagement commercial, d’environnement ou encore de paysage dans le cadre d’une stratégie partagée.
Le périmètre du SCoT du Pays de Pontivy intègre le territoire des intercommunalités (EPCI) de Centre Morbihan communauté (CMC) et de Pontivy Communauté soit 36 communes et environ 77 000 habitants. Le SCoT du Pays de Pontivy est applicable depuis novembre 2016 ; une procédure de révision du document a été engagée en février 2023 pour prendre en compte le départ de Baud Communauté (6 communes) et les modifications du SRADDET de Bretagne qui fixe des objectifs concrets de réduction de la consommation d’espace conformément à la loi Climat & Résilience.
Conformément à l’article L. 143-20 du Code de l’Urbanisme, les communes disposent d’un délai de trois mois pour donner leur avis.
Les documents sont consultables à l’adresse suivante : https://pays-pontivy.fr/decouvrir/les-publications/?filter=true&publications_category=scot-en-revision-2023&annee=2025
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité, s’abstient de donner un avis sur le projet de révision du SCoT du Pays de Pontivy.

Infos communales

JARDINAGE ET BRICOLAGE - QUELQUES RAPPELS

Depuis le 10 juillet 2014, un nouvel arrêté préfectoral « relatif à la lutte contre les bruits de voisinage » remplace l’arrêté du 12 décembre 2003 et modifie quelque peu les tranches horaires. Ainsi conformément à l’article 21 de la section 7, les travaux d’entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu’aux horaires suivants :
- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12H



Recherche vacataire

La commune recherche, un vacataire pour effectuer les états des lieux des salles communales lors des locations.
Pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89.



Pique-nique citoyen

Le pique-nique citoyen aura lieu le dimanche 27 juillet à partir de 11H00 au camping. L’apéritif sera offert par la municipalité,
venez nombreux partager un moment de convivialité. N’oubliez pas votre pique-nique, bonne humeur et vos jeux d’extérieur.



COULEURS DE BRETAGNE, pour la promotion du patrimoine par le dessin et la peinture

Depuis 32 ans, Couleurs de Bretagne organise des concours de peinture gratuits et ouverts à tous dans le but de valoriser notre riche patrimoine.
Villes et villages de Bretagne vous accueillent en toute convivialité pour mettre en valeur ce patrimoine et croquer sur le motif, dans une journée, un dessin ou une peinture. Venez poser votre chevalet au pied d’une chapelle ou d’un manoir, face à la mer ou dans la campagne verdoyante et laissez-vous charmer par la beauté de notre belle région. Des artistes confirmés pourront échanger avec vous et vous conseiller. Rencontres entre artistes et public, ces journées sont placées sous le sceau de la bonne humeur et du partage. Tous les artistes peuvent participer, classés dans différentes catégories d’âge pour les enfants, de technique et de niveau pour les adultes. En fin de journée, un jury local composé d’artistes, détermine les lauréats.
Horaires d’une journée :
De 8h à 12h : inscriptions, validation des supports (chaque artiste apporte son matériel)
De 8h à 16h : création des œuvres
De 15h à 16h : retour des œuvres
De 16h à 17h : réunion du jury
A partir de 17h : exposition des œuvres réalisées dans la journée.
17h30 – 45 : Remise des prix
18h : verre de l’amitié
Participation gratuite.
Chaque peintre peut participer à autant de concours qu’il le souhaite durant la saison et toutes les expressions, y compris abstraites, sont acceptées.
En fin de saison, une exposition présente toutes les œuvres sélectionnées lors des concours locaux. Elle aura lieu du 19 au 26 octobre au Faouët (56).
Pour toute information : 02-97-57-25-19 ou couleurs-de-bretagne@orange.fr
Site : couleursdebretagne.org



Pour le concours de peinture

Pour constituer le jury, nous recherchons des personnes ayant des connaissances en dessin et peinture.
Si tel est votre cas, merci de contacter le secrétariat de la mairie au 0297422989 pour plus d’informations et vous inscrire si vous êtes intéressé(e).

Dispositif argent de poche

L’opération argent de poche ne sera pas mise en place cet été, du fait de l’arrivée récente des nouveaux agents aux services techniques.
Merci de votre compréhension.